



● Faire de vos volontés un héritage de lumière

LÉGUEZ À LA FONDATION
SAINTE-GENEVIÈVE
ET FAITES BRILLER L'ESPÉRANCE.

*« Je veux que les valeurs auxquelles
je crois continuent à vivre. »*

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE



+ Matthieu Rougé,
Évêque de Nanterre
Président de la Fondation
Sainte-Geneviève

Transmettre, c'est servir la Vie !

À la lumière de l'Évangile et forte de son enracinement dans l'histoire, l'Église catholique s'engage, au-delà de sa mission spirituelle, au service de l'homme et du bien commun.

C'est dans cet esprit que mon prédécesseur, Monseigneur Gérard Daucourt, a fondé en 2010 la Fondation Sainte-Geneviève, afin d'incarner concrètement cette mission de charité et de solidarité au cœur des Hauts-de-Seine.

Aujourd'hui encore, la Fondation témoigne d'une présence fidèle et attentive auprès

des plus fragiles, en soutenant des projets qui répondent aux besoins essentiels de la personne humaine : santé, lien social, éducation, famille, environnement, culture...

Ancrés dans les réalités locales, ces projets, portés bien souvent en lien étroit avec les paroisses, sont choisis avec discernement et accompagnés dans la durée.

En prenant le temps de découvrir cette démarche de transmission, vous posez un acte qui dépasse le présent. Vous inscrivez votre générosité dans le temps et contribuez, par-delà votre propre existence, à faire grandir la vie, la foi et l'espérance.

Que votre engagement soit source de paix et de joie profonde. Soyez assurés de ma prière fraternelle et de ma gratitude sincère.



*Avec la
Fondation Sainte-Geneviève,
veillez au cœur du monde.

Par vos volontés,
éclairez ceux qui
viennent après vous.*

- Lutte contre le mal-logement
- Actions d'insertion en faveur de l'emploi
- Accompagnement des personnes malades et en situation de handicap
- Aide aux familles en difficultés
- Aide aux femmes enceinte en détresse
- Soutien à l'éducation
- Accès à la culture



● **Tout au long de votre vie, vous avez construit un bien précieux que vous souhaitez naturellement transmettre à ceux que vous aimez.**

**VOUS ASPIREZ AUSSI À LUI DONNER
UN SENS PLUS PROFOND : UN GESTE DE PARTAGE
ET DE SOLIDARITÉ.**

Parce que vous croyez en un monde plus juste, vous pouvez choisir de prolonger vos valeurs bien au-delà de votre vie, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin :

- **En aidant concrètement les plus démunis**, sans vous déposséder de vos biens de votre vivant
- En l'absence d'héritiers directs, **pour qu'une cause qui vous tient à cœur reçoive votre soutien**, plutôt que la majeure partie de votre patrimoine ne revienne à l'État
- En présence d'héritiers, **en consacrant une part de vos biens à construire un avenir plus fraternel**, sans priver vos proches de leur part légitime



Transmettre, c'est aussi témoigner de ce qui vous anime profondément.

**ET SI LE FRUIT DE
VOTRE VIE
DEVENAIT UN ACTE
DE GÉNÉROSITÉ ?**



Engagée au cœur de la cité et portée par les valeurs de l'Évangile, sainte Geneviève – née à Nanterre – incarne une solidarité active, attentive à l'éducation et à la culture.
Sa figure inspire profondément la Fondation qui porte son nom et lui offre un modèle lumineux d'engagement et de service.



● Les missions de la Fondation Sainte-Geneviève

Depuis plus de 15 ans, la Fondation Sainte-Geneviève agit avec rigueur et transparence au service du bien commun dans des projets reconnus d'intérêt général.

Ses missions s'attachent à soutenir des initiatives porteuses de sens, qui prennent soin des personnes, en les accompagnant et en les protégeant à chaque étape de leur vie. Elles visent à transformer durablement des vies, là où les besoins sont les plus proches de vous. Grâce à notre fine connaissance du terrain et à l'engagement de nos équipes, nous veillons à ce que chaque euro donné soit utilisé avec rigueur, cœur et efficacité, pour avoir un impact concret auprès de celles et ceux que nous servons.

FRAGILITÉ & HANDICAP



Des projets destinés à accueillir toutes les fragilités qu'elles soient liées à la maladie, au handicap ou aux étapes sensibles de l'existence, de la naissance à la fin de vie.

FAMILLE & ÉDUCATION



Des projets offrant aux enfants un cadre, un accompagnement et des moyens pour bien grandir, tout en soutenant les parents dans leur mission éducative.

PRÉCARITÉ & EXCLUSION



Des actions de terrains auprès des plus démunis et des plus exclus pour répondre à leurs besoins matériels, sanitaires, administratifs ou relationnels.

INSERTION PROFESSIONNELLE



Des projets d'accompagnement, de formation et de réinsertion professionnelle destinés à des jeunes et des adultes en difficultés, visant leur intégration sociale.

CULTURE & PATRIMOINE



Des actions en faveur de la conservation, du rayonnement de la culture chrétienne pour favoriser la conservation et la transmission aux générations futures.

● Comment transmettre à la Fondation Sainte-Geneviève ?

3 MODES DE SOUTIEN

LA DONATION

Un don immédiat avec souplesse

La donation vous permet de transmettre, de votre vivant, un bien ou une somme d'argent à la Fondation Sainte-Geneviève.

Vous pouvez donner la **pleine propriété**, ou seulement l'usufruit, en conservant la **nue-propriété**.

Ce mécanisme permet de soutenir une cause dès aujourd'hui, **tout en bénéficiant d'avantages fiscaux** (IR ou IFI).

L'ASSURANCE-VIE

Un cadre souple et fiscalement avantageux

Souscrire une assurance-vie au profit de la Fondation est une démarche **simple, souple et efficace**.

Vous effectuez des versements à votre rythme, tout **en gardant la liberté de retirer les fonds** si besoin.

Au décès, le capital est **transmis sans droits de succession**, pour les sommes versées avant 70 ans. Un outil accessible à tous.

LE LEGS

Transmettre selon vos volontés

Le legs vous permet de transmettre un ou plusieurs biens à la Fondation, après votre décès. Il peut être :

- **Particulier** : un bien ou une somme précise
 - **À titre universel** : une part ou une catégorie de biens
 - **Universel** : l'ensemble de votre patrimoine
- Vous restez **pleinement libre de vos biens jusqu'à la fin de votre vie**, et pouvez modifier votre testament à tout moment.

● Pourquoi le notaire est un conseiller précieux dans vos démarches de transmission

LA SUCCESSION EST ENCADRÉE PAR LA LOI.

Une fois que vous connaissez la part de votre patrimoine dont vous pouvez disposer librement, vous êtes libre de choisir comment organiser votre transmission : tout léguer, faire un legs – même modeste –, opter pour une donation ou souscrire un contrat d'assurance-vie.

C'est un choix personnel, qui vous appartient entièrement.

Un notaire est là pour vous conseiller avec justesse, neutralité et bienveillance, afin de vous aider à prendre une décision éclairée.

Si vous n'avez pas encore de notaire, nous pouvons, si vous le souhaitez, vous mettre en relation avec Maître Benoît Lepany, notaire honoraire, bénévole auprès de la Fondation Sainte-Geneviève et de l'Église catholique des Hauts-de-Seine. Il vous accompagnera dans la plus grande confidentialité, dans une posture de simple conseil et dans le respect de votre liberté de décision.



LE CONSEIL DU NOTAIRE



Vous pouvez léguer tout ou partie de vos biens à la Fondation Sainte-Geneviève, en fonction de vos souhaits et de votre situation personnelle.

Il est possible de :
➢ **Désigner** des biens précis à léguer
➢ **Répartir** vos biens entre plusieurs bénéficiaires
➢ **Ou encore transmettre** l'intégralité de votre patrimoine

La loi vous offre une grande liberté pour organiser votre succession comme vous le souhaitez, en harmonie avec vos valeurs.



● La Fondation est habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie

Exemple pour une personne n'ayant pas d'enfants avec legs de 100 000 € à une nièce.



La nièce reste pleinement bénéficiaire de ses 45 % de la succession. Seule la part de l'État est réduite, passant de 55 % à 24,75 %.

Grâce à l'exonération fiscale, la Fondation Sainte-Geneviève reçoit 30,25 % du patrimoine, sans léser aucun héritier.

À RETENIR



UNE EXONÉRATION FISCALE TOTALE

La Fondation Sainte-Geneviève, est exonérée de droits de succession.

Elle peut ainsi recevoir 100 % de votre don ou de votre legs, sans prélèvement par l'État. Un geste utile et pleinement transmis.

* sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, reconnue d'utilité publique

- 650 projets soutenus
- 150 associations accompagnées
- 200 000 bénéficiaires
- 15 ans d'existence

● **Vous souhaitez recevoir notre brochure ainsi que nos fiches pratiques « *Comment transmettre en diminuant vos impôts* » ?**



VOTRE CONTACT



**Aurore d'Andigné,
Déléguée Générale adjointe,
Coordinatrice libéralités -
Relation bienfaiteurs**

- a.delaselle@fondationsaintegenevieve.org
- 06 59 97 58 37



● **Vous avez une question ?**

Pour mieux connaître la Fondation, ses actions et les projets que votre legs pourra soutenir :

VOTRE CONTACT



**Patrice Henry,
Délégué Général.**



Il se fera un plaisir d'échanger avec vous :

- p.henry@fondationsaintegenevieve.org
- 06 19 69 46 34

“
MARIE-NOËLLE TESTATRICE

« En tant que chrétienne, je crois que nous avons tous une responsabilité envers les plus fragiles.

En choisissant de faire un legs à la Fondation Sainte-Geneviève, je prolonge simplement mon engagement auprès des plus démunis.

« Ce qui m'a beaucoup rassurée, c'est l'écoute et la bienveillance que j'ai ressenties dès le début. Les conseils étaient clairs et respectueux, ce qui m'a permis de prendre ma décision, en toute sérénité, et fidèle à mes convictions. »





85 rue de Suresnes
92022 Nanterre cedex



La Fondation de l'église catholique dans le Hauts-de-Seine.